

Arrivée à la retraite professionnelle d'un diacre

Ce document définit les étapes permettant d'accompagner le changement lié au départ à la retraite et d'évaluer comment il y a lieu de revoir la mission du diacre.

Le moment de la retraite est connu du diacre, et en général anticipé, au moins de quelques mois. Le processus est à commencer dès ce moment est connu, idéalement 6 mois en avance.

Dans la mesure du possible on évitera de prendre une décision trop rapide, idéalement 3 mois après le début effectif de la retraite. Un temps de retraite spirituel pourra être pris pendant ces 3 mois.

1- Préparation :

- Le diacre avertit le délégué épiscopal pour le diaconat de son futur départ en retraite
- Avec son épouse, il identifie les conséquences de changement de vie sur sa disponibilité, en tenant compte de ses différents engagements
- Il fait le point sur sa mission actuelle, au regard du changement lié au passage à la retraite
- Il fait le point sur ses compétences et ses aspirations (éventuellement avec son curé et le délégué épiscopal pour le diaconat)
- Il fait aussi le point avec son accompagnateur spirituel.
- Le délégué épiscopal se met en lien avec le curé de la paroisse pour statuer sur les besoins de la paroisse et une éventuelle mission locale

2- Réunion avec le délégué épiscopal pour le diaconat :

Le diacre sollicite une rencontre avec le délégué afin d'identifier ensemble :

- Les besoins du diocèse
- Des axes paroissiaux ou diocésains sur lesquels la mission pourrait s'exercer
- L'ordre de grandeur du temps disponible pour exercer la mission
- Les besoins en formation

3 - Envoi en mission :

Le délégué épiscopal pour le diaconat fait part de ces éléments à l'évêque qui propose une mission pour le diacre concerné.

Annexe : grille de relecture pour la phase de préparation

Cette grille a pour objectif de servir de support à la préparation, en vue d'un dialogue fraternel avec le délégué épiscopal pour évoquer la situation actuelle du diacre et ses souhaits et ses souhaits au moment de sa retraite professionnelle. Cela lui permet d'être force de proposition pour ce temps de vie avant la retraite canonique, dans le dialogue à l'issue duquel une mission lui sera proposée par l'Eglise.

1. Les différentes missions vécues
 - Les joies / les difficultés : échecs, blocages
 - Les découvertes
 - Les rencontres : prêtres, diacres, laïcs, famille, communautés
 - Ce qui m'a nourri et m'a donné goût / ce qui m'a abimé
2. Les conditions pour le passage en retraite professionnelle
 - Temps disponible
 - ✓ Quel temps est libéré par la retraite professionnelle
 - ✓ Quelles sont les contraintes familiales ?
Parents, petits-enfants, engagements de couple ...
Qu'est-ce que cela représente en termes de temps, de localisation ?
 - ✓ Quel temps voulez-vous conserver pour les loisirs, la formation ou d'autres engagements ?
 - ✓ Finalement, quel temps est disponible pour une nouvelle mission ?
 - Localisation :
 - ✓ Quelle présence dans le diocèse ?
 - ✓ Quelle capacité matérielle de vie et de résidence dans le diocèse ?
Existence d'un lieu de vie hors du diocèse ?
 - ✓ Quelle facilité de déplacement
 - Aspects matériels :
 - ✓ Ressources financières (pensions, revenus personnels, biens...) / charges
 - ✓ Situation particulière
 - Santé :
 - ✓ Contraintes particulières ?
3. Après avoir relu vos missions antérieures et vos nouvelles conditions de vie :
 - Comment voyez-vous les missions que vous exercez actuellement ?
 - Quelles sont les craintes, si elles existent
 - Quels sont les thèmes sur lesquels vous pensez qu'une nouvelle mission pourrait s'exercer ?
 - ✓ Quels moyens faut-il prévoir ?
 - ✓ Quelle forme d'accompagnement ?
 - Quelles sont les craintes ?
 - Finalement, quels sont vos souhaits ?
4. Quid de la mission actuelle ?